



Demande pension alimentaire

Par **Stefannie31**, le **12/03/2024** à **22:57**

Bonjour, on me demande de repayer une pension alimentaire à l'amiable je ne suis pas contre seulement. La mère de l'enfant ne veut ni me donner l'adresse postale ni un numéro de téléphone ni l'école où il se trouve car depuis notre séparation il y a cinq ans, aucun contact n'a été établi, il est vrai qu'au début, j'ai essayé de prendre contact, mais on m'a interdit de téléphoner et même menacé. Que dois-je faire quelles sont mes droits

Par **yapasdequoi**, le **13/03/2024** à **08:37**

Bonjour,

La demande de pension alimentaire doit être déposée auprès du JAF. Le juge imposera les droits et devoirs de chacun des parents, y compris la résidence de l'enfant et les droits de visite.

Il n'y a jamais d'obligation de fournir un numéro de téléphone, par contre l'adresse de résidence de l'enfant doit être communiquée à l'autre parent, sauf si violence conjugale.